

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 23

Artikel: Réconciliation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rettes de les laisser pendant 48 heures dans la caisse ou sous la cloche. Le muguet éthérisé fleurit en général huit jours après le muguet congelé.

Les industriels qui fabriquent ainsi le muguet appellent leur procédé « une des plus grandes conquêtes de l'horticulture contemporaine ». Soit, mais ce muguet-là vaudra-t-il jamais les gentilles fleurs cachées sous la feuillée et qu'on s'en va cueillir à deux, quand on a vingt ans et qu'on s'aime !

Admirez-vous, mesdames !

Que faut-il à une femme pour être vraiment belle ?

Il lui faut, disaient nos aïeux : 1. La jeunesse. — 2. La taille ni trop grande, ni trop petite. — 3. N'être ni trop grosse, ni trop maigre. — 4. La symétrie et la proportion. — 5. De longs cheveux blonds et déliés. — 6. La peau délicate et polie. — 7. Une blancheur vive et vermeille. — 8. Un front uni. — 9. Les tempes non enfoncées. — 10. Les sourcils comme deux lignes. — 11. — Les yeux bleus, francs, à fleur de tête, ayant un regard doux. — 12. Un nez un peu long. — 13. Des joues un peu arrondies, faisant une petite fossette. — 14. Un ris gracieux. — 15. Deux lèvres de corail. — 16. Une petite bouche. — 17. Des dents blanches bien rangées. — 18. Le menton un peu rond, charnu avec une fossette au bout. — 19. Les oreilles petites, vermeilles, bien jointes à la tête. — 20. Un cou d'ivoire. — 21. Une main blanche, longuette et potelée. — 22. Des doigts finissant en pyramide. — 23. Des ongles de nacre tournés en ovale.

De plus une voix agréable, un geste libre, non affecté ; le corsage bien pris, délié ; une démarche noble et modeste....

Et voilà !

C'est moi ; c'est le veilleur.

C'était au bon vieux temps des diligences. Un voyageur, de passage à Lausanne, devait prendre la première voiture pour Paris. Celle-ci partait du bâtiment des postes cantonales à cinq heures du matin.

Logeant à l'hôtel voisin, l'étranger prie le veilleur de nuit, de la poste, de le réveiller à temps. « N'y manquez pas, au moins ; vous me joueriez un bien vilain tour. »

— Oh ! monsieur peut être tranquille.

A dix heures, le voyageur va se coucher et s'endort d'un profond sommeil.

Quelque temps après, on frappe à sa porte.

— Qui est là ?

— C'est moi, le veilleur de la poste, que monsieur a chargé de le réveiller.

— Ah ! bien ! Comment ! est-ce déjà l'heure de me lever ?

— Oh ! non, je venais dire justement qu'il n'est que minuit et que monsieur a comme ça encore quatre heures à dormir.

— Merci, mon ami. Bonne affaire. N'oubliez pas que c'est pour quatre heures ; la diligence part à cinq.

— Oh ! pour ça non, monsieur.

Toc, tcc, toc !

— Qui est là ?

— C'est encore moi, monsieur, le veilleur de la poste.

— Ah ! bien. C'est l'heure, cette fois ? Je me lève.

— Non, non, monsieur ; je venais dire qu'il est seulement deux heures ; monsieur en a encore deux à se reposer.

— Ah ! sacré imbécile ! vous ne pourriez pas me laisser dormir tranquille ! Si vous revenez frapper à ma porte, je vous flanque mon pied quelque part, entendez-vous !

Morale :

A quatre heures, le veilleur n'osa pas exécuter sa consigne. Le voyageur manqua la diligence. D.

Guerre au feu !

Dans la lutte contre le feu, nos aïeux n'y allaient pas par quatre chemins. Voici un article du règlement de police de Lausanne. Nous sommes en 1405 :

« En cas d'incendie, les deux premiers citoyens qui arriveront au secours, pourront ordonner à ceux qui viendront après de *démolir* la maison voisine, sans que le maître de la maison puisse s'y opposer. »

Cinquante ans après, le règlement de police, revu et augmenté plus d'une fois, sans doute, dans l'intervalle, contenait les dispositions que voici, touchant les incendies :

« En cas d'incendie, les charpentiers et les massons doivent incessamment aller au feu avec leurs haches et autres instruments ; et les cordonniers, les bouchers et les favres doivent aller prendre les échelles et les dresser contre le mur ou le toit, etc. »

« Tout homme qui est à Lausanne doit avoir sous le toit, près du *lobinos*, un tonneau ou vase plein d'eau surtout en été, et en hiver en temps de bise ou de vents. Item, sous le toit un estolez, deux seillons avec la *ruse*, soit un bâton au milieu pour porter l'eau. »

« De dix en dix maisons, les possesseurs doivent faire faire une bonne échelle à frais communs, qui aille du pavé jusqu'au toit. »

« Défense de porter une chandelle allumée sans lanterne, de jour et de nuit, par la maison ou par la ville, dans des lieux dangereux. »

« Ordonné d'avoir dans les écuries un bon chandelier de fer avec son couvrecle de fer, pour y tenir la chandelle allumée. »

« Chacun devra avoir dans sa maison un couvre-feu (*ignitigium*) de cuivre, de fer ou de terre cuite, pour le mettre sur le feu quand on le couvrira de nuit. »

« Chaque année, dans le temps qu'on élira les prieurs ou gouverneurs de la ville, on élira aussi deux prudhommes, pour aller en cas de feu, deux d'entr'eux à la porte de la ville pour laquelle ils auront été élus, pour les garder pendant l'incendie et empêcher que les larrons n'emportent quelque chose. »

« Pendant un incendie, les banderets, chacun dans sa bannière, devront prendre garde qu'il ne se fasse aucun vol. Pour cet effet, ils pourront appeler quelques personnes propres et les envoyer dans les passa, es et les carrefours où il conviendra, pour empêcher les vols qui se font ordinairement en ces cas. »

« Quiconque a un char ou deux dans la ville ou dehors devra les envoyer avec une boussette à guele ou autre vase à eau, et le charretier le mènera vers le lieu où il sera nécessaire. »

« Si le feu prend la nuit, chacun devra tenir hors de sa maison une chandelle allumée ou lumière dans une lanterne pour éclairer les passants. »

« En tel cas, les prieurs feront mettre dans les lieux publics des flambeaux ou lanternes allumées. »

La Bicyclette.

BALLADE EN PROSE

La bicyclette est un engin merveilleux.

Non pour les valeurs de kilomètres, qui font du 60 à l'heure, laissant derrière eux poussière, puanteur et malédictions.

Non pour les chauffeurs dont les yeux couverts de disques noirs ne voient rien... que le but à atteindre.

Non pour le pétrolier qui reste assis sur la pétarade et la trépidation de son animal disgracieux.

La bicyclette est un engin merveilleux pour le poète et le flâneur ; pour celui qui sait que vivre n'est pas haïer ; pour celui qui s'arrête

et qui regarde ; qui s'en va, d'une allure berceuse, par le chemin des champs et des bois ; qui ne dédaigne pas le merveilleux tapis, tissé des herbes et des fleurs du bon Dieu ; qui s'assied sous le noyer à la frondaison harmonieuse ; qui s'arrête au bord de la rivière et l'écoute causer.

La bicyclette est un engin merveilleux.

Pour les petites pensionnaires qui fuient fragiles et charmantes, ayant au cœur l'illusion de la liberté reconquise, tandis que, cinq cents mètres en arrière, Mademoiselle, cramoisie, s'époumonne à les suivre, telle une poule pourchassant ses poussins, alertes et indociles.

La bicyclette est un engin merveilleux.

Pour l'ouvrier qui, ayant peiné douze heures sur un travail monotone ou exténuant, s'en va, les soirs d'été, emplir ses poumons de bon air et ses yeux de visions radieuses.

La bicyclette est un engin merveilleux.

Oui, merveilleux et aimé !... aimé de ce piéton qui l'a maudite à ses débuts. Car ce piéton la comparant aux mastodontes qui sillonnent nos routes, trouve la bicyclette un honnête et démocratique petit animal.

C'est le cheval du pauvre. Il paie l'impôt,

La bicyclette est un engin merveilleux.

JEAN-PIERRE.

Les amis perdus.

Vivre n'est plus pour moi qu'une charge importune.

Me voilà seul dans l'univers !

J'ai perdu mes parents, mes amis les plus chers ! — Comment, ils sont tous morts ? — Non, ils ont fait [fortune.

THÉVENEAU

Réconciliation. — Madame R... a un garçon et une fille. Elle marque autant de prédilection pour le premier que de sévérité et même de dureté pour la seconde.

La famille est sur le point de s'agrandir. L'autre semaine, madame R... s'entretenait de cette prévision avec une de ses amies.

— Oh ! maman, s'écrie la petite Nelly, qui, à l'écart, écoutait la conversation, pourvu que le bon Dieu, il nous donne encore un frère !

— Et pourquoi préfères-tu un frère à une sœur, petite babillarde ? fait sèchement la mère.

Toute tremblante, la fillette répond : « Oh !... m'man... c'est... c'est parce que tu n'aimes pas les petites filles. »

Alors, subitement adoucie et les larmes dans les yeux, la maman tend les bras à sa fille : « Qui est-ce qui t'a dit cela, ma chérie ? Viens m'embrasser ! »

La Trioula à Djan.

Ne grâio pas que dein sti mondo
Lâi ausse z'u, vo z'ein repondo
Nion cein, per d'avau, per d'amon,
Fenna bordanna à tsavon,
Pllie grindze, vo dio, pllîe segnoula
Qu'iena qu'on lâi desâi Trioula
Et qu'êtâi pardieu bin batschâ.
Câ, po vo dere la vretâ,
Ie l'avâi 'na tant crouîa leinga
Asse affellâie qu'on épeinga
Qu'ire tot dau lon à breinna,
A contrêi, à bordenâ.
S'on desâi blû, repondâi rodzo
Et petit-dâ, s'on desâi pâdoso ;
Se faillâi nâ, voliâve blân,
Ire-te lomma ? Fasâi pan.
Ma fâi, son Djan ire d'à pllîeindre !
Assebin, l'arâi bin dâ cheindre,
Quand l'avâi voliu sè mariâ,
Onna Trioula pe dzeintiâ.

On coup Djan (et Davi son frère)

Etâi z'u guegnî à 'na faire
Po sè protîura dâi bestion
Po regarnî sè z'êboueton.
Quasu ein arreveint l'atsite
Duve de cliiau galêze bite
Justo quemet lè lâi faillâ ;
Et que furant pas trâo payâ.